

**Etat des lieux  
environnemental  
du puits LACQ-121 (LA121)****Concession :** LACQ**Puits :** LACQ-121 (LA121)**Objet :** Synthèse des informations sur l'état du site et de l'environnement.*Etablie au titre de l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté Préfectoral Mines/2015/53 en date du 8 décembre 2015***Date :** 17/06/2016**Document rédigé par :** SULCAS Elodie**e-mail :** elodie.sulcas@external.total.com**Téléphone :** 05 59 92 21 85**Référence du document :** 2016-06-17\_LA\_AD\_DAT\_LA121\_MEM\_V0**Révisions**

Édition	Date	Rédaction	Approbation	Objet de la révision
V0	17/06/2016	SULCAS Elodie	HARDY Jean-Marc	Création du document

**Observations**

# TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
1.1. PRESENTATION DE L'EXPLOITANT .....	5
1.2. PRESENTATION DU DEMANDEUR.....	5
<b>2. OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>5</b>
<b>3. CONTEXTE D'ETUDE.....</b>	<b>6</b>
3.1. CONTEXTE GENERAL .....	6
3.2. SOURCES CONSULTEES .....	6
<b>4. HISTORIQUE DE LA CONCESSION DE LACQ .....</b>	<b>8</b>
<b>5. PRESENTATION DU SITE .....</b>	<b>9</b>
5.1. CONTEXTE FONCIER (PASSE ET ACTUEL).....	9
5.2. USAGE ACTUEL .....	9
5.3. LE PUIITS LACQ-121 (LA121) .....	9
5.3.1. Informations générales.....	9
5.3.2. Historique du puits .....	9
5.3.3. Historique du terrain .....	10
<b>6. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU SITE DE LACQ-121 (LA121).....</b>	<b>11</b>
6.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE .....	11
6.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE .....	11
6.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE.....	11
6.4. ZONES SENSIBLES .....	12
6.5. CIBLES/RECEPTEURS POTENTIELS .....	12
6.6. ETUDE DE VULNERABILITE .....	12
6.6.1. Eaux souterraines .....	12

6.6.2. Eaux de surface .....	13
6.6.3. Synthèse de l'étude de vulnérabilité .....	13
<b>7. ETAT ACTUEL DU SITE.....</b>	<b>14</b>
<b>8. DIAGNOSTICS .....</b>	<b>14</b>
<b>9. CONCLUSION SUR L'ETAT DU SITE.....</b>	<b>15</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Photographie aérienne actuelle du site de LACQ-121 (2014).....	14
---	----

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contexte foncier du site .....	9
Tableau 2 : Synthèse de l'étude de vulnérabilité.....	13

## LISTE DES ANNEXES

**Annexe A** : Plan de situation du puits LA121 au 1/25 000

**Annexe B** : Plan de situation de la concession de LACQ au 1/120 000

**Annexe C** : Plan parcellaire du site LA121 au 1/2 500

**Annexe D** : Rapport de fermeture définitive

**Annexe E** : Courriers d'échanges avec la DRIR relatifs au programme de délaissement

**Annexe F** : Courriers de restitution aux propriétaires fonciers (quittances d'indemnité)

**Annexe G** : Photographies aériennes historiques

**Annexe H** : Reportage photographique

# 1. Introduction

## 1.1. Présentation de l'exploitant

Total E&P France (TEPF) exploite, depuis le milieu du XXème siècle, des gisements de gaz et de pétrole, situés principalement dans le Sud Ouest de la France. Ses principales installations de traitement d'hydrocarbures sont implantées à Lacq (Pyrénées Atlantiques), sur la plate-forme industrielle « Induslacq ».

Face au déclin de ces gisements, TEPF procède progressivement à la fermeture définitive de ses installations de production.

## 1.2. Présentation du demandeur

Dans son courrier du 15 janvier 2015 (courrier *réf. 003-15* adressé à la préfecture des Pyrénées Atlantiques) GEOPETROL, exploitant actuel de la concession de Lacq, autorise Total E&P France (TEPF) à déposer les dossiers de Déclaration d'Arrêt des Travaux Miniers auprès de l'administration compétente concernant les puits et installations de surface non cédés.

RETIA, filiale du Groupe TOTAL, est une société dont la mission est la **R**éhabilitation **E**nvironnementale des **T**errains **I**ndustriels **A**nciens ayant appartenu ou appartenant au Groupe TOTAL.

Total Exploration et Production France (TEPF) a passé un contrat de Maîtrise d'ouvrage déléguée à la société RETIA pour la réhabilitation de ses actifs.

### Adresse de Geopetrol :

Le Palacio de la Madeleine  
11 Rue Tronchet  
75008 Paris

### Adresse de RETIA Lacq et de TEPF :

Bâtiment CO  
Zone Induslacq – RD 817  
64170 Lacq

## 2. Objet du document

Dans le cadre du code minier, l'Arrêté Préfectoral Mines/2015/53 du 8 décembre 2015 prescrit à la Société GEOPETROL SA le dépôt des déclarations d'arrêt définitif des installations minières de la concession de Lacq.

Cet arrêté, prescrit dans son article 1<sup>er</sup>, la réalisation de diagnostics environnementaux sur l'état physico-chimique des sols et des milieux aquatiques ou de la remise des dossiers constitués d'éléments descriptifs des terrains et des installations.

Le présent document synthétise l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site du puits LA121 et de l'environnement.

Le plan de situation du puits LA121 au 1/25 000 est présenté en **Annexe A**.

## 3. Contexte d'étude

### 3.1. Contexte général

Une Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux miniers (DADT) sera établie au titre des articles 43 et suivants du décret n°2006-649 pris en application des articles L.163-1 et suivants du Nouveau Code Minier.

En application des conclusions de la réunion en date du 8 mars 2011 et du 12 octobre 2011 avec les services de la DREAL 33 et 64, RETIA présentera une DADT de type différent suivant la date de bouchage du puits et le type d'occupation foncier à savoir :

- Classique pour les sites pour lesquels TEPF possède la maîtrise foncière et pour les travaux réalisés depuis 1999,
- Dite « simplifiée » pour les sites pour lesquels TEPF possède la maîtrise foncière et pour les travaux réalisés avant 1999,
- Dite « rattachée » pour les sites pour lesquels TEPF ne possède aucune maîtrise foncière et pour les travaux réalisés avant 1999.

Dans le cas particulier de site cédé à un nouvel exploitant et sur lequel un puits n'est pas repris ou sur un secteur concerné par la réglementation ICPE, RETIA remettra une DADT dite « sur ouvrage ». Cette DADT présentera l'ensemble des éléments concernant le bouchage du puits.

Pour le puits étudié dans le présent document, au vu de la date de bouchage et l'absence de maîtrise foncière par TEPF, la DADT présentée est de type « rattachée ».

### 3.2. Sources consultées

#### A. Documents du Groupe Total

- Archives RETIA :

Boîtes stockées à « l'ex-repro » dont le contenu est intégralement recensé dans la liste enregistrée sous <W:\Entity\RETIA\01 - RETIA LACQ Projet\ADMINISTRATION\Documents utiles\Archives>

- anciennes boîtes HSEQ qui portent une étiquette jaune : Recensement des courriers entrants/sortants avec l'administration disponible dans « Boîtes HSEQ » [W:\Entity\RETIA\01 - RETIA LACQ Projet\ADMINISTRATION\Documents utiles\Archives\HSEQ\\_Archives Courriers entrant sortant.xls](W:\Entity\RETIA\01 - RETIA LACQ Projet\ADMINISTRATION\Documents utiles\Archives\HSEQ_Archives Courriers entrant sortant.xls)
- Boîtes de la cellule RES « Boîtes RES » sous <W:\Entity\RETIA\01 - RETIA LACQ Projet\ADMINISTRATION\Documents utiles\Archives\Boites RES.xlsx>
- Archives Groupe
  - Site Eureka : <https://eureka.ep.corp.local/eureka-portal/>
  - Département archives -Equipe VGI pour les bases de données :
    - Trace : archives générales
    - Esearch : documents techniques patrimoniaux
    - Ad Vitam: documents vitaux (contrats et conventions patrimoniaux)

- Service foncier :
  - documents «vivants » stockés par Sce Foncier (Rotomate)

#### **B. Documents publics**

- BSS du BRGM : <http://infoterre.brgm.fr>
- BEPH : <http://www.beph.net/>
- IGN : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>
- Agence de l'eau Adour-Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr>
- Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- Cadastre : <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- Portail de la prévention des risques majeurs : <http://macommune.prim.net>

## 4. Historique de la concession de LACQ

Par convention du 3 octobre 1942, la **Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (SNPA)** a obtenu le droit exclusif d'effectuer toutes opérations de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux ainsi que tous travaux d'exploitation dans la zone définie par l'article 3 de la loi du 18 juillet 1941.

Par arrêtés pris en date du 20 Juin 1951 et du 2 mars 1959 (JO du 12 mars 1959), il a été attribué à la SNPA un Périmètre d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Son exploitation est couverte par le Titre minier n°C03, qui s'étend sur 450 km<sup>2</sup> et dont la période de validité court depuis le 03/10/1942 jusqu'au 03/10/2041.

Le plan de situation du Périmètre d'exploitation de LACQ est présenté en **Annexe B**.

Par arrêté ministériel pris en date du 24 août 1976, la concession de Lacq a été muté au profit de la **Société Nationale Elf Aquitaine (Production) (S.N.E.A. (P))**, devenue la société **Elf Aquitaine Production (E.A.P.)** aux termes d'une délibération prise en date du 24 juin 1992.

En date du 23 avril 1997, il a été décidé de l'apport partiel d'actif par la Société **E.A.P.** à la société **Elf Aquitaine Exploration Production France (E.A.E.P.F.)**.

Par arrêté ministériel du 27 septembre 2002, la concession de Lacq a été mutée au profit de la société **Elf Aquitaine Exploration Production France (E.A.E.P.F.)** devenue la société **Total Exploration & Production France (T.E.P.F.)** aux termes d'une délibération prise en date du 26 mai 2003.

Enfin, par arrêté ministériel du 10 octobre 2014, la concession de Lacq a été mutée au profit de la société **Geopetrol SA**.

## 5. Présentation du site

### 5.1. Contexte foncier (passé et actuel)

Le puits LACQ-121 (LA121) était implanté sur la parcelle n°21b, section 248CD de la commune de MONT.

Le statut foncier de l'emprise du site est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Localité	Section cadastrale	N° parcelle(s)	Superficie	Statut foncier
MONT	248CD	21b	0,34 ha	Propriété privée
		21c	0,93 ha	
		22	0,16 ha	
		23b	0,14 ha	
		23c	1,05 ha	
		23d	0,04 ha	

Tableau 1 : Contexte foncier du site

Un plan parcellaire du site LA121 est présenté en **Annexe C**.

### 5.2. Usage actuel

Les parcelles sur lesquelles le site LA121 a été implanté font l'objet d'un usage agricole actuellement.

Le site est localisé hors zone PPRI<sup>1</sup> et hors périmètre PPRT<sup>2</sup>. Il n'est soumis à aucune servitude.

### 5.3. Le puits LACQ-121 (LA121)

#### 5.3.1. Informations générales

Nom du puits	<b>LACQ-121 (LA121)</b>
Type d'exploitation	Producteur de gaz
Profondeur	4773,5 m
Date de fin de forage	08 mai 1959
Date de fin de bouchage	21 février 1980

Les coordonnées de la tête de puits (en LAMBERT 93) sont les suivantes :

$$\left( \begin{array}{l} X= 403\ 350 \\ Y= 6\ 268\ 152 \\ Z_{sol}= +112\ \text{m/NM} \end{array} \right)$$

#### 5.3.2. Historique du puits

Le puits Lacq-121 a été foré du 16 mai 1958 au 8 mai 1959 jusqu'à la cote finale de 4773,5 m.

<sup>1</sup> Plan de Prévention des Risques d'Inondation

<sup>2</sup> Plan de Prévention des Risques Technologiques

Ce puits est le plus éloigné sur le flanc nord de la structure ; il a été mis en exploitation le 27 mai 1959. Il était l'un des plus corrosifs du champ et il a ainsi subi de fréquents changements de tubing. En outre, il a posé de nombreux problèmes d'exploitation à cause de fréquents bouchages par formation d'hydrates.

Une étude économique a conduit à prévoir le remplacement de ce puits par une partie de la production d'un nouveau puits foré au top de la structure. La décision d'abandon a été prise à la suite d'une nouvelle fuite au tubing due à la corrosion. Le Programme de Fermeture définitive a été envoyé à l'Ingénieur en Chef des Mines le 6 septembre 1979.

Suite aux opérations de bouchage réalisées du 7 au 21 février 1980, le Rapport de fermeture définitive a été transmis à la Direction Interdépartementale de l'Industrie par courrier du 26 février 1980. Les opérations de fermeture définitive du puits sont résumées dans le rapport de fermeture définitive joint en **Annexe D** ; la coupe du puits après les opérations de bouchage y est également présentée.

### 5.3.3. Historique du terrain

Un programme de délaissement relatif au puits LA121 a été envoyé à la DRIR Aquitaine le 22 avril 1983, programme joint en **Annexe E**, précisant notamment que des travaux seront réalisés avant restitution à leurs propriétaires en l'état d'origine, et présente les résultats d'analyses du traitement des boues effectué par solidification. Ce programme n'a appelé aucune observation de la part de la DRIR (cf. courrier du 29 septembre 1983 en **Annexe E**). La SNEAP a accusé réception par retour de courrier en date du 4 novembre 1983, également disponible en **Annexe E**.

Les différentes parcelles ont été restituées à leurs propriétaires par envoi de courrier en date du 30 mars 1984 (cf. **Annexe F**), dans lesquels il est précisé que la SNEAP a réalisé à ses frais des travaux de réhabilitation des terrains (vidange des bourniers puis reprofilage des terrains, retrait des massifs béton et matériaux divers et remise en état de culture du terrain).

La photographie aérienne prise en 1957, et présentée dans le reportage en **Annexe G**, montre que le terrain était utilisé pour un usage agricole avant le forage du puits LA121. En 1960 apparaissent les installations d'exploitation du puits et notamment la tête de puits dans la partie nord, l'implantation de 3 bourniers dans le coin sud-est, ainsi qu'un dépôt de terre dans le coin nord-est. Trois autres petits bassins apparaissent au sud-est des trois principaux bourniers en 1965, assimilés à des bassins de décantation d'après le plan au 1/500 annexé au courrier de programme de délaissement transmis à la DRIR en avril 1983. La photographie de 1968 met en évidence également la présence de cuves de fuel, à l'entrée du site dans le coin nord-ouest, ainsi qu'un autre petit bournier (bournier de brûlage) au sud du site. En 1980, les 3 bourniers principaux ne semblent plus en eau mais restent toujours visibles, tout comme la tête de puits et le bournier de brûlage. La photographie aérienne de 1982 confirme que le site n'est plus exploité à cette date, l'ensemble des installations n'étant plus visible et les bourniers probablement en cours de remblaiement. A partir de 1985, le site a fait place à des cultures agricoles, confirmant la restitution des terrains aux propriétaires en 1984. A partir de 1988, les terrains évoluent peu et sont exploités pour un usage agricole comme actuellement.

## 6. Contexte environnemental du site de LACQ-121 (LA121)

Ce paragraphe synthétise l'étude environnementale et de vulnérabilité relative au site de LACQ-121 (LA121).

### 6.1. Contexte géologique

La carte géologique d'Arthez-de-Béarn au 1/50 000<sup>ème</sup> du BRGM<sup>3</sup> (n°1004) indique que le site est implanté sur la formation alluvionnaire des *Terrasses à galets, cailloutis et matrice argilo-sableuse* (Fw), datée du Pléistocène (Quaternaire), d'une épaisseur inférieure de l'ordre de la dizaine de mètres. Elle est constituée de cailloutis et galets dans une matrice sablo-argileuse et est considérée comme très perméable. Elle repose sur la formation des *Molasses argilo-sableuse, jaunes à vert-bleu, carbonatées, à galets* (e-mM) datée de l'Oligocène et considérée comme relativement peu perméable.

La coupe schématique de forage du puits (1959) montre que sous la formation alluvionnaire, les molasses sont rencontrées jusqu'à environ 700 m de profondeur. D'autres formations tertiaires (datées de l'Eocène et du Paléocène) sont ensuite présentes jusqu'à 1 201 m de profondeur, puis des formations du Crétacé supérieur, et des formations du Jurassique en fin de forage à partir de 4 576 m de profondeur.

### 6.2. Contexte hydrogéologique

Les principaux aquifères rencontrés régionalement dans le voisinage du site et exploités sont les suivants :

- nappe libre du Gave de Pau et de ses affluents ; et
- nappe des Molasses et alluvions anciennes de Piémont.

L'aquifère alluvial du Gave de Pau, fortement exploité régionalement pour l'AEP<sup>4</sup>, est présent au droit du site du LA121.

Le Gave de Pau est situé à environ 1,3 km au sud-ouest du site. Le sens d'écoulement général des eaux souterraines dans cette zone est orienté en direction du Gave de Pau, exutoire de la nappe phréatique, soit en direction du sud-ouest. Ce sens d'écoulement peut être localement dévié par des chenaux d'alluvions grossières plus transmissives.

D'après les informations disponibles sur le site internet *Infoterre* du BRGM, seuls des ouvrages de contrôle de la qualité de la nappe (piézomètres) sont recensés dans un rayon de 2 km autour du puits LA121, ouvrages localisés à environ 1,5 km au sud-est du site, soit en position hydraulique amont. Une source d'eau également recensée dans la BSS (10045X0076/ERH) est localisée à 1,9 km au sud-est du puits LA121, mais n'est plus exploitée à l'heure actuelle.

Aucun ouvrage AEP n'est présent dans un rayon de 2 km autour du site LA121.

### 6.3. Contexte hydrologique

D'après les informations disponibles sur le site *Geoportail*, un cours d'eau probablement non pérenne, *Le Portarieu*, longe le site à quelques dizaines de mètres à l'est et au sud, qui s'écoule vers le sud-ouest en direction du Gave de Pau et dans lequel il se jette à 1,6 km au sud-ouest. Le Gave de Pau s'écoule localement vers le nord-ouest.

---

<sup>3</sup> Bureau de Recherches Géologiques et Minières

<sup>4</sup> Alimentation en Eau Potable

Selon les informations recueillies auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne<sup>5</sup>, les indicateurs de qualité des eaux superficielles du Gave à proximité et en aval hydraulique du site (station située à Argagnon) sont moyens en terme écologique et biologique et bons en terme physico-chimique pour la période 2012-2014.

## 6.4. Zones sensibles

### Zonages règlementaires :

Les informations recueillies dans le système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour Garonne permettent d'identifier que **le secteur n'est pas classé en zone sensible.**

### Zones d'intérêt écologique à portée règlementaire :

**Le site de LACQ-121 se situe à proximité immédiate des sites Natura 2000 « Gave de Pau » et « Vallon du Clamondé ».** La zone du « Gave de Pau » vise à préserver les habitats naturels des berges du Gave, comprenant des ripisylves et des prairies humides abritant des espèces animales inféodées aux milieux humides, et jouant un rôle primordial dans la filtration et la gestion des eaux de la rivière. La zone du « Vallon du Clamondé » a été classée en raison des classes d'habitats présentes, constituées principalement par des landes, broussailles et maquis ainsi que de forêts caducifoliées et marais/tourbières.

### Inventaires écologiques :

**Le site est localisé à proximité immédiate de la ZNIEFF<sup>6</sup> type 2 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU COURS INFÉRIEUR DU GAVE DE PAU ».** Cette ZNIEFF, d'une superficie de 5 170 ha, répartie sur l'ensemble du bassin versant du Gave de Pau inclut les 71 communes implantées dans le lit du Gave de Pau et a été classée en ZNIEFF pour son capital écologique et faunistique au droit de la région.

## 6.5. Cibles/récepteurs potentiels

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités autour du puits.

Aucun captage AEP ou ouvrage à usage sensible n'est recensé dans un rayon à 2 km autour du site. Une seule prise d'eau anciennement exploitée pour un usage collectif est localisée à environ 1,9 km au sud-est du site.

Le site LA121 est implanté dans une zone à basse densité de population, malgré la présence d'un lotissement d'habitations à quelques dizaines de mètres à l'ouest du site.

## 6.6. Etude de vulnérabilité

### 6.6.1. Eaux souterraines

Compte tenu de la faible profondeur des eaux souterraines attendue au droit du site, ainsi que de la présence d'une couche relativement perméable en surface, **les eaux souterraines sont considérées comme vulnérables à une éventuelle pollution vis-à-vis du site.**

Après consultation de l'ARS 64 et des données du site « adour-garonne.eaufrance » (<http://adour-garonne.eaufrance.fr/>), ainsi que de la banque de données BSS (BGRM), **il n'existe pas de captage en eau**

---

<sup>5</sup> <http://adour-garonne.eaufrance.fr>

<sup>6</sup> Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

potable ou d'ouvrage à usage sensible dans un rayon de 2 km exploitant les eaux souterraines. Par conséquent la sensibilité des eaux souterraines au droit du site peut être considérée comme faible.

### 6.6.2. Eaux de surface

Etant donné la faible distance entre le site et le cours d'eau localisé à proximité, la **vulnérabilité des eaux de surface vis-à-vis d'une éventuelle pollution provenant du site peut être considérée comme forte.**

La **sensibilité hydrologique peut être considérée comme moyenne** étant donnée la qualité des eaux du Gave de Pau, classée moyenne en 2012-2014 en aval hydraulique du site.

### 6.6.3. Synthèse de l'étude de vulnérabilité

Les principales informations mises en évidence lors de l'étude de vulnérabilité sont synthétisées dans le tableau suivant :

Compartment	Contexte	Usage	Vulnérabilité
<b>Eaux souterraines</b>	Les terrasses alluviales du Gave de Pau renferment un aquifère à nappe libre proche de la surface	Aucun usage sensible référencé en aval hydraulique proche.  Usages potentiels non-référencés (agricole, industriel)	<b>« Fortement vulnérable »</b> en raison de la faible profondeur de nappe et d'usages potentiels
<b>Eaux de surface</b>	Un ruisseau en bordure immédiate du site à l'est, qui se jette dans le Gave à environ 1,3 km au sud-ouest	Aucun usage référencé de ce ruisseau, faible possibilité de prélèvement agricole.  Pas de prélèvement recensé à l'aval du site	<b>« Fortement vulnérable »</b> en raison de la proximité du site avec le ruisseau (bordure immédiate) et des connexions hydrauliques avec le Gave de Pau
<b>Espaces naturels</b>	Le site de LA121 est localisé à proximité du périmètre de zone naturelle d'intérêt écologique reconnue, ZNIEFF 2 : « Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau ».	Présence de cultures agricoles sur site (faible diversité floristique).	<b>« Faiblement vulnérable »</b> en raison de la zone ZNIEFF 2 localisée en aval hydraulique et de l'état actuel du site

**Tableau 2 : Synthèse de l'étude de vulnérabilité**

## 7. Etat actuel du site

Le site de LACQ-121 n'est plus en maîtrise foncière TEPF; il fait aujourd'hui l'objet d'une activité agricole.

L'état actuel du site est présenté sur la photographie aérienne ci-dessous.



**Figure 1 : Photographie aérienne actuelle du site de LACQ-121 (2014)**

Une visite du site LA121 a été réalisée le 13 janvier 2016. Cette visite de site a permis de constater que les terrains sur lesquels le site était implanté sont constitués de champs. Aucune observation particulière sur la végétation n'a été notée. Par ailleurs, aucun tubing n'est entreposé sur site et aucune installation de surface n'est actuellement présente.

Un reportage photographique rendant compte de l'état actuel de l'emplacement de l'ancien site LA121 est présenté en **Annexe H**.

## 8. Diagnostics

Les différents diagnostics réalisés sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Type diagnostic	Date de réalisation
Diagnostic NORM	Non réalisé
Diagnostic amiante	Non réalisé
Diagnostic environnemental	Non réalisé

## 9. Conclusion sur l'état du site

Le site du LACQ-121 n'est plus en maîtrise foncière TEPF depuis de nombreuses années suite à sa remise en état au milieu des années 80. L'usage actuel de ce site est un usage agricole.

Le site LA121 est localisé à proximité d'une zone naturelle d'intérêt écologique reconnue (ZNIEFF 2). Toutefois, la zone d'étude présente un intérêt écologique faible, caractéristique des anciens sites de production réhabilités. La vulnérabilité des milieux naturels environnants est par conséquent considérée comme faible vis-à-vis d'éventuelles pollutions issues du site.

Par ailleurs, étant donné la présence d'un ruisseau à proximité immédiate du site ainsi que d'une couche de terrasses alluviales en surface considérée comme perméable et non protectrice vis-à-vis des eaux souterraines, les risques associés à une migration d'une éventuelle pollution vers les eaux de surface et souterraines sont supposés forts. Toutefois, le site ne possède pas d'enjeux sanitaires compte tenu de l'absence d'exploitation des ressources en eau souterraine en aval hydraulique.

La visite de site a permis de mettre en évidence l'absence d'impact visuel des terrains et l'absence d'installations résiduelles en lien avec l'exploitation du puits.

Un programme de délaissement relatif au puits LA121 a été envoyé à la DRIR Aquitaine le 22 avril 1983, dans lequel est mentionné que les boues de bassins ont subi un traitement physico-chimique par solidification. Les photographies aériennes historiques confirment que ces opérations de traitement des boues ont été réalisées au début des années 80.

RETIA considère que les données recueillies apportent suffisamment d'éléments permettant de conclure directement à l'absence d'enjeu pour l'environnement et/ou la santé humaine pour le site LACQ-121.



Réhabilitation Environnementale de  
Terrains Industriels Anciens

## ANNEXES du puits LACQ-121 (LA121) Etat des lieux environnemental du puits LA121

**Concession :** Lacq  
**Puits :** LA121  
**Objet :** Synthèse des informations sur l'état du site et de l'environnement.

*Etablie au titre de l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté Préfectoral Mines/2015/53 en date du 8 décembre 2015*

**Date :** 17/06/2016  
**Document rédigé par :** Hélène JOB  
**e-mail :** helene.job@external.total.com  
**Téléphone :** 05 59 92 21 85

**Référence du document :** 2016-06-17\_LA\_AD\_DAT\_LA121\_ANNEXES\_V0

### Révisions

Édition	Date	Rédaction	Approbation	Objet de la révision
V0	17/06/16	Hélène JOB	Jean-Marc HARDY	Création du document

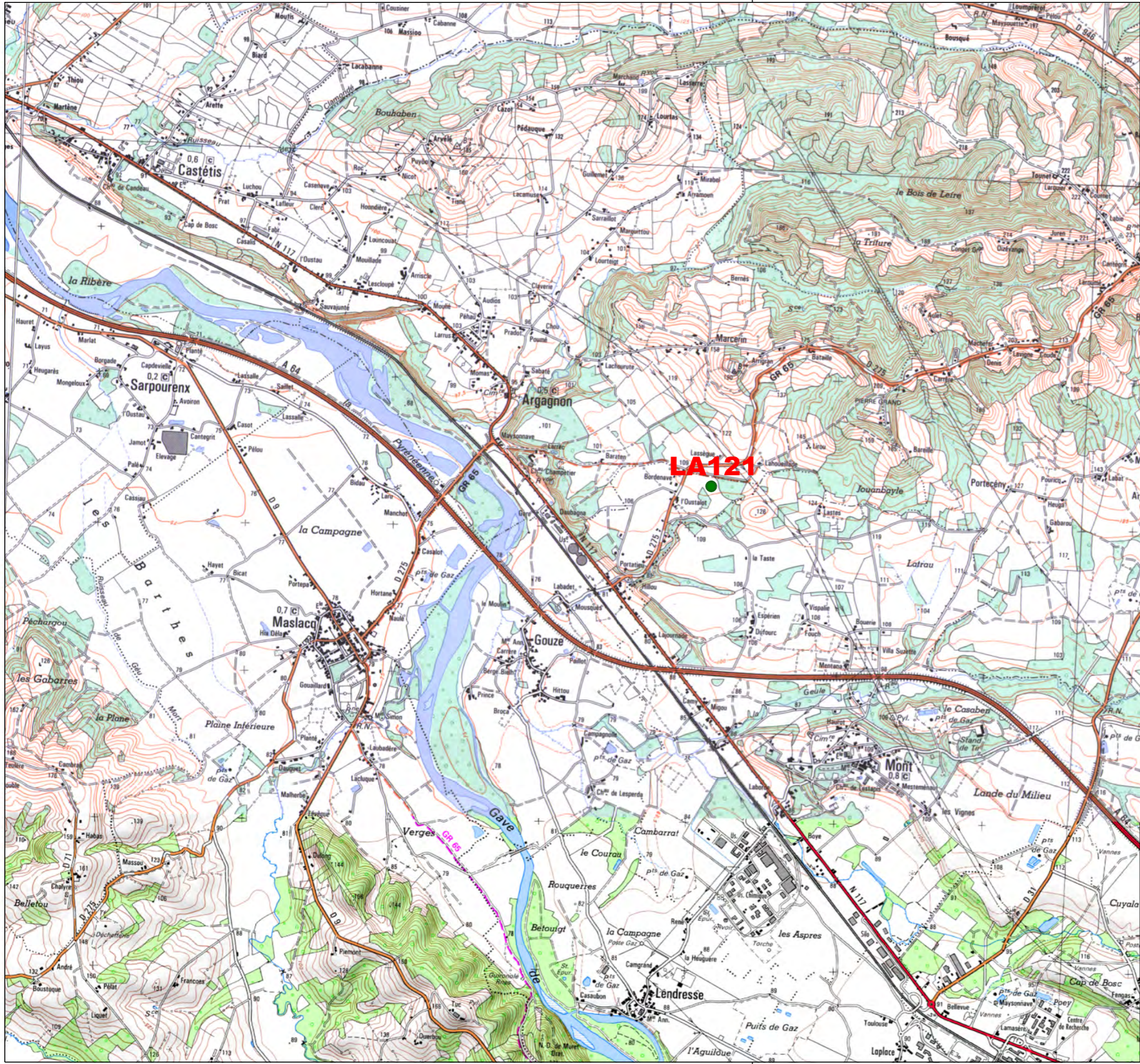
### Observations

## Liste des annexes

- Annexe A** Plan de situation du puits LA121 au 1/25 000
- Annexe B** Plan de situation de la concession de LACQ au 1/120 000
- Annexe C** Plan parcellaire du site LA121 au 1/2 500
- Annexe D** Rapport de fermeture définitive
- Annexe E** Courriers d'échange avec la DRIR
- Annexe F** Courriers de restitution aux propriétaires
- Annexe G** Photographies aériennes historiques
- Annexe H** Reportage photographique

# **Annexe A**

## **Plan de situation du puits LA121 au 1/25 000**



**LEGENDE**

	Propriété TEPF
	Location TEPF
	Puits

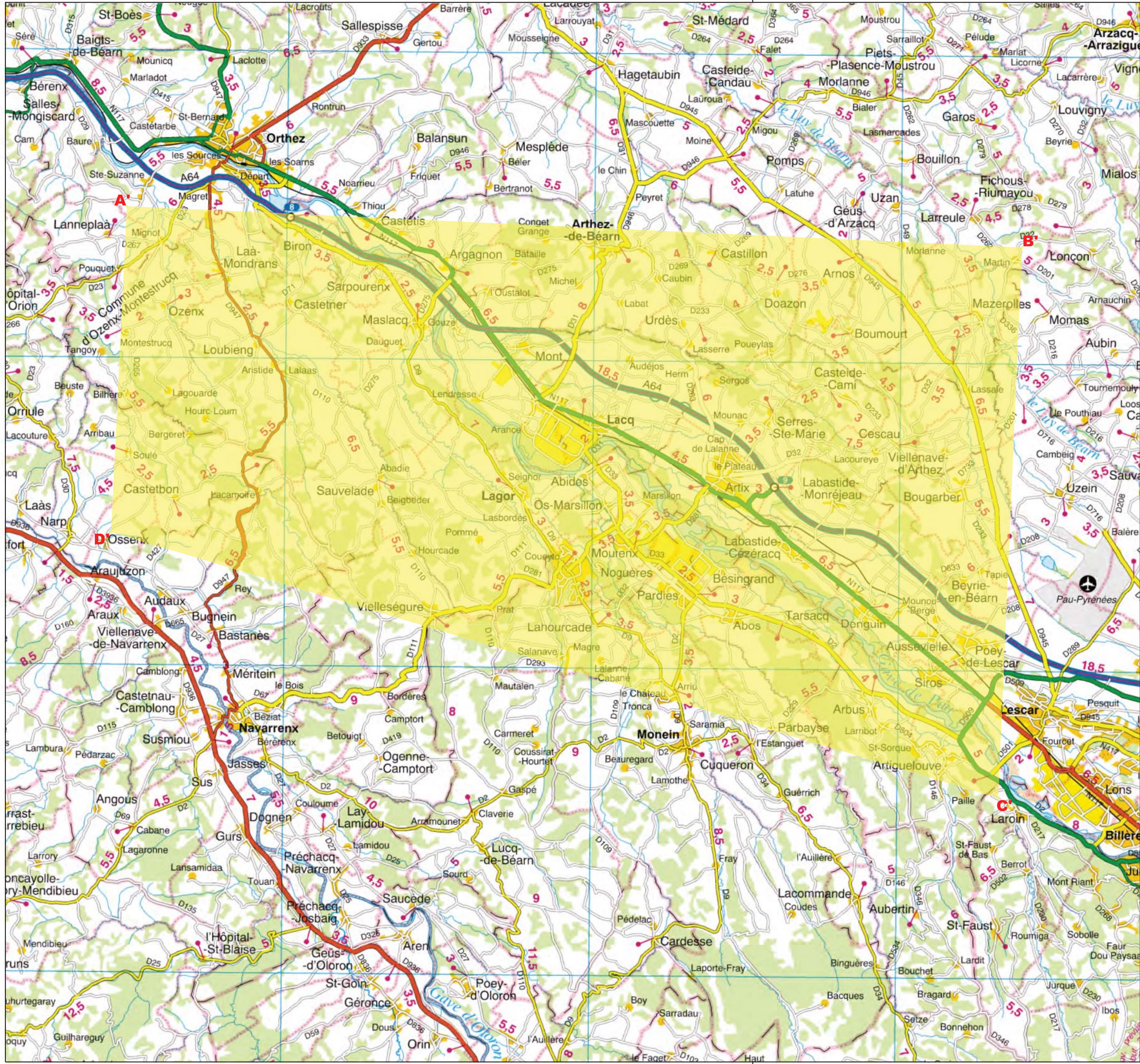


0	04/12/2015	Emission	SEPAC		
Ind.	Date	Description	Dessiné	Vérifié	Approuvé

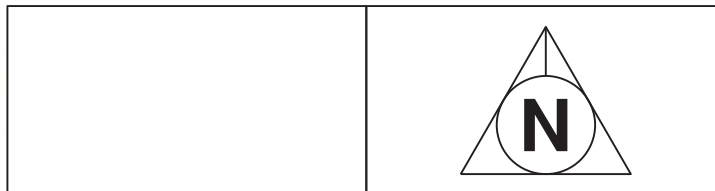
	<b>PROJET RETIA Lacq</b>						
	<p>DE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE TOTAL ET NE DOIT PAS ETRE DIVULGUE SANS AUTORISATION DU PROPRIETAIRE</p> <p><b>Plan de situation du puits LA121</b></p> <p><b>Concession de Lacq</b></p>						
Fichier :	R0397 - DADT - LA121.dgn	U. :	Ech. : 1/25000	Format :	A3	Folio :	1
<b>N° Plan</b>	<b>R0397</b>						

## **Annexe B**

### **Plan de situation de la concession de LACQ au 1/120 000**



LEGENDE		COORDONNEES (L93)		
	Périmètre	A'	391 404	6 270 883
	d'exploitation de Lacq	B'	420 517	6 269 543
		C'	419 734	6 251 653
		D'	390 892	6 260 291

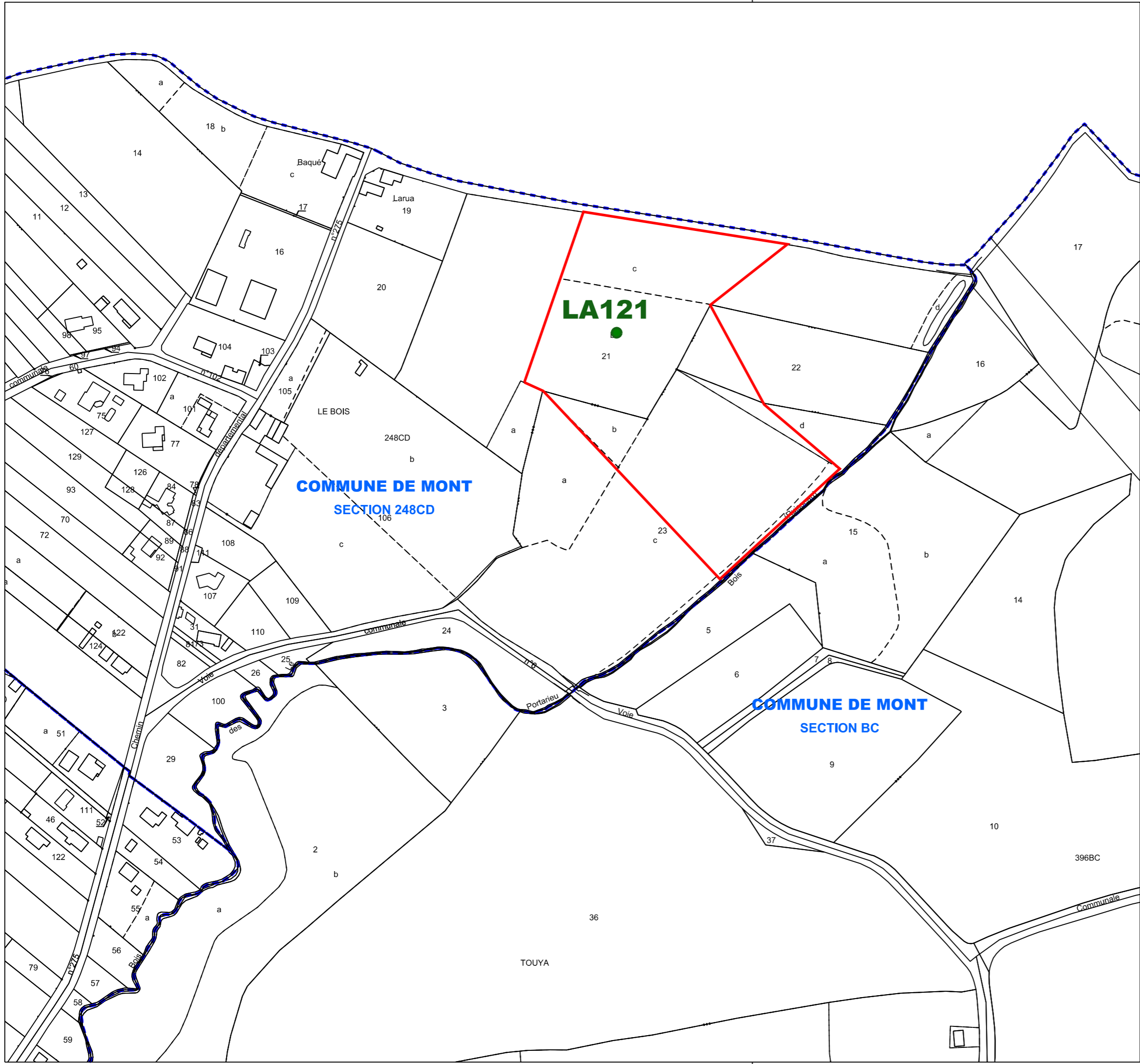


Ind.	Date	Description	Dessiné	Vérifié	Approuvé
1	29/08/2014	MAJ	SEPAC		
0	08/07/2014	Emission	SEPAC		

	<b>PROJET RETIA Lacq</b>	<b>RETIA</b>
	Lacq	
<b>Périmètre d'exploitation</b>		
Fichier :	R0304 - Périmètre d'exploitation de Lacq.dgn	U. : Ech. : 1/120000
N° Plan	R0304	

# **Annexe C**

## **Plan parcellaire du site LA121 au 1/2 500**



**LEGENDE**

	Propriété TEPF
	Location TEPF
	Puits

Ech. : **1/2500**

SITE			
Puits / Emprise	Commune	Section	Parcelle
LA121	MONT	248CD	21b

0	04/12/2015	Emission	SEPAC
<b>Ind.</b>	<b>Date</b>	<b>Description</b>	<b>Dessiné</b>   <b>Vérifié</b>   <b>Approuvé</b>

	<b>PROJET RETIA Lacq</b>	<b>RETIA</b>
	<small>CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE TOTAL ET NE DOIT PAS ETRE DIVULGUE SANS L'AUTORISATION DU PROPRIETAIRE</small>	
<b>Plan parcellaire du puits LA121</b> <b>Concession de Lacq</b>		
Fichier :	R0397 - DADT - LA121.dgn U. :	Ech. : 1/2500 Format : A3 Folio : 2
<b>N° Plan</b>	<b>R0397</b>	

# **Annexe D**

## **Rapport de fermeture définitive**

RAPPORT DE FERMETURE DEFINITIVE  
DU Puits LA 121  
DU 07 AU 21 FEVRIER 1980

---

CHRONOLOGIE DES OPERATIONS

- Amenée de l'appareil d'intervention.
- Remplissage du puits avec 36 m<sup>3</sup> d'eau.
- Démontage tête de puits de production.
- Montage tête de puits d'intervention.
- Circulation à l'eau 400 l/mn : pertes 30 m<sup>3</sup> en 4 heures.
- Observation du puits : pertes 100 litres/heure.
- Manoeuvré le tubing entre 50 et 125 tonnes : coincement au fond.
- Essais de dévissage mécanique : sans résultat.
- Essais de repêchage du prong : posé à 260 m du fond.
- Circulation inverse avec bouchons de boue visqueuse : récupéré 3 l. environ de sulfures.
- Manoeuvré tubing entre 75 et 125 tonnes.
- Essais de dévissage mécanique : OK - Poids au M.D : 105 tonnes.
- Dégagé le tubing : le puits se met en pertes.
- Remonté le tubing en alimentant le puits à 300 l/heure, à l'eau. Le tubing a été dévissé sur le divider femelle. Les 6 derniers mètres sont bouchés par des sulfures. Deux percements sont constatés dans un tubing à 265 et 267 m du fond ; un pont de sulfures s'est formé à cet endroit dans le tubing. Le plug au fond n'est pas étanche : c'est l'obstruction du tubing qui empêchait les pertes.
- Descente tiges 3" 1/2 à 4210 m où l'on touche le divider.
- Circulation à l'eau à 500 l/mn : retour circulation après 20 m<sup>3</sup> pompés. Pertes 350 l/mn.
- Bouchon de ciment n° 1 de 4200 litres de laitier, ciment classe E, d : 1,98, précédé de 5 m<sup>3</sup> de boue visqueuse : sans résultat.
- Bouchon de ciment n° 2 de 4500 litres de laitier, ciment classe E, d : 1,98, suivi de 2600 litres de BDO (tiges à 4000 m).
- Essais de remplissage du puits à 120 l/mn : sans résultat.
- Tiges à 3900 m : bouchon de ciment n° 3 de 4500 l de laitier, ciment classe E, d : 1,98, suivi de 2600 l de BDO.

: .../...

- Rempli le puits à 200 l/mn. Observation du puits : pertes 900 à 1000 l/heure.
- Descente en circulation toutes les 4 longueurs jusqu'à 4200 m. Circulation 450 l/mn : pertes 450 à 1000 l/heure.
- Bouchon de ciment n° 4 de 3000 l de laitier, ciment classe E, d : 1,98.
- Remonté à 4057 m.
- Circulation inverse : récupéré 500 l de laitier. Pertes : 1200 litres. Remonté les tiges. Total ciment et BDO squeezés sous packer : 19,6 m3.
- Descente outil 5" 3/4 et scraper 7". Top ciment à 4149 m.
- Scrapage à partir de 4100 m. Reforage ciment de 4149 à 4170 m.
- Test bouchon à 2000 psi pendant 30 mn : OK.
- Pose d'un bridge plug 7" à 4165 m.  
Test en traction 15 tonnes, compression 15 tonnes et pression 1500 psi : OK.
- Bouchon de ciment n° 5 de 4165 à 3962 m. 3600 l de laitier, d : 1,98, ciment classe E, circulation inverse à 3962 m. Dégerbage de la garniture.
- Démontage tête de puits d'intervention et tubing-head.
- Coupe du casing 7" à 500 m. Remontée au jour.
- Descente tiges à 700 m.
- Mise en place d'un bouchon de boue visqueuse de 4 m3.
- Remonté à 600 m.
- Pose d'un bouchon de ciment de 600 à 450 m (4,5 m3 de laitier, d : 1,85).
- Scrapage du casing 9" 5/8.
- Pose d'un bridge plug 9" 5/8 à 450 m : test d'ancrage en traction 20 tonnes et en compression 15 tonnes.
- Coupe du casing 9"5/8 à 70 m.
- Remonté les tubes 9" 5/8.
- Coupe du casing 13" 3/8 sous la plaque de base.
- Pose d'un bouchon de boue visqueuse à 200 m.
- Pose d'un bouchon de ciment à 100 m (7 m3 de laitier, classe A, densité laitier : 1,85 ).  
Ciment au jour.

#### NOTA

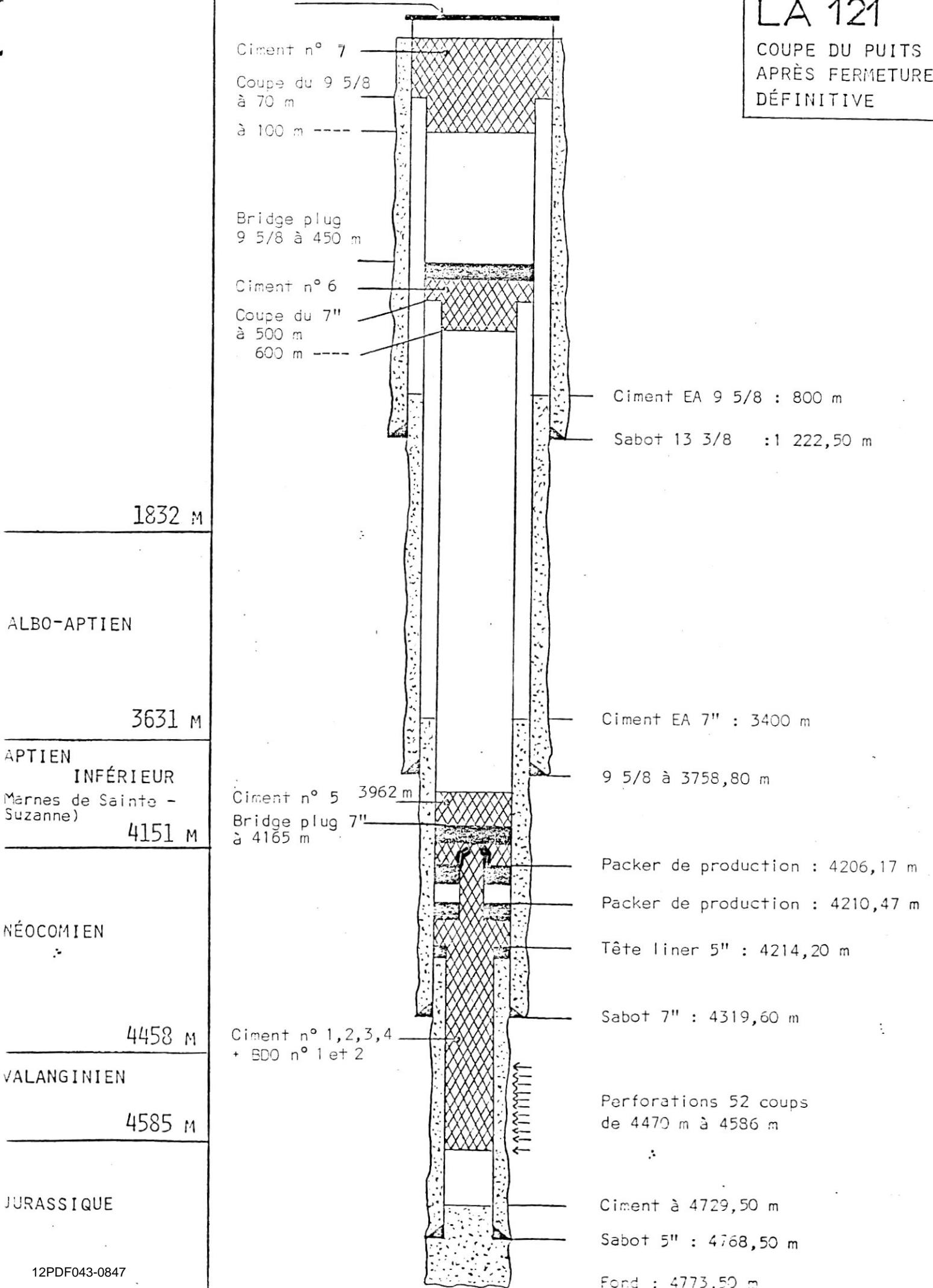
Après 15 jours d'observation du puits, une plaque de tôle sera soudée sur le casing 13" 3/8.

J. TAG

Plaque de tôle soudée sur le 13 3/8

LA 121

COUPE DU PUIITS  
APRÈS FERMETURE  
DÉFINITIVE



Ciment n° 7  
Coupe du 9 5/8  
à 70 m  
à 100 m -----

Bridge plug  
9 5/8 à 450 m

Ciment n° 6  
Coupe du 7"  
à 500 m  
à 600 m -----

Ciment EA 9 5/8 : 800 m  
Sabot 13 3/8 : 1 222,50 m

1832 M

ALBO-APTIEN

3631 M

APTIEN  
INFÉRIEUR

Marnes de Sainte -  
Suzanne)

4151 M

Ciment n° 5 3962 m  
Bridge plug 7"  
à 4165 m

Ciment EA 7" : 3400 m  
9 5/8 à 3758,80 m

NÉOCOMIEN

4458 M

Ciment n° 1,2,3,4  
+ BDO n° 1 et 2

Packer de production : 4206,17 m  
Packer de production : 4210,47 m  
Tête liner 5" : 4214,20 m

VALANGINIEN

4585 M

Sabot 7" : 4319,60 m  
Perforations 52 coups  
de 4470 m à 4586 m

JURASSIQUE

Ciment à 4729,50 m  
Sabot 5" : 4768,50 m  
Fond : 4773,50 m

# **Annexe E**

## **Courriers d'échange avec la DRIR**

**société  
nationale  
elf aquitaine  
(production)**

Société anonyme  
au capital  
de 1 055 000 000 F

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES MINES

26, Cours Xavier Arnoz, 26

33076 BORDEAUX CEDEX

Champs et Stockages Souterrains  
B.P. 1 Lacq - 64170 Artix

V.Réf.

DEP/DEL/ECS/N° 83.3036

N.Réf. Sce Equipement - LC/DC

Lacq, le 22 avril 1983

Affaire suivie par M. CAZABAN

Objet DELAISSEMENT DE LA 121

Monsieur le Directeur,

Nous avons porté à votre connaissance par notre note n° 79.537 du 6 septembre 1979 notre intention d'abandonner volontairement le puits de LA 121 situé dans le périmètre d'exploitation du CHAMP DE LACQ.

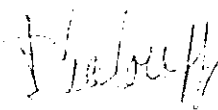
Les travaux ont été réalisés et nous allons procéder à la restitution des fonds à leurs propriétaires respectifs après les avoir remis en l'état d'origine.

Nous vous prions de trouver ci-joints :

- un état descriptif du programme de délaissement,
- une fiche décrivant le traitement physico-chimique des boues,
- un plan au 1/500 de restitution cadastrale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef du Département des Champs et  
Stockages Souterrains E.C.S.



P.J. : 3

P. CHALOUPLY

## ANALYSES DES BOUES - TRAITEMENT POUR SOLIDIFICATION

Résultats des essais : 3 jours et 7 jours après traitement

ANALYSES	AVANT SOLIDIFICATION	APRES SOLIDIFICATION	
		Après 3 jours	Après 7 jours
. Coefficient de pénétration g/cm <sup>2</sup> Ø cône 22 mm H 40 mm	< 10	1.368 g/cm <sup>2</sup>	1.642 g/cm <sup>2</sup>
. Teneur en eau	91 %	52 %	41 %
. Hydrocarbures mg/l	17,2	5,8	0
. Matières oxydables mg/l	2,7	0,5	0
. Demande Biologique en Oxygène DBO mg/l	15	0	< 5
. Chrome mg/l	0	0	0
. Solubilité à l'eau	-	Nulle	Nulle
. Pouvoir d'absorption et de restitution (g. d'eau fixée par kg de boue solidifiée pendant une heure)	0	-	625
. pH	7,7	10,1	9,4

MODE OPERATOIRE

Les boues avant et après solidification sont traversées par un volume d'eau connu.

Les essais de capillarité, la mesure du pH ainsi que les autres analyses sont faites à l'eau de pluie.

A l'étude des résultats, nous notons une très importante diminution de la charge polluante au bout de trois jours et une élimination quasi totale au terme des sept jours ainsi qu'une baisse du pH. Ceci donne une indication du comportement dans le temps de la DBO et du pH.

Il est à noter que les tenues mécaniques des boues solidifiées sont en nettes améliorations au delà des sept jours.

ETAT DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE DELAISSEMENT

A - ETAT ACTUEL DU SITE, APRES BOUCHAGE DU PUIT

Les installations de surface ont été démontées et évacuées pour vente ou emploi. Seules demeurent les installations de Génie-Civil, comprenant les divers bétonnages, empièvements, clôtures et les bassins à boues retenant environ 1600 m<sup>3</sup> de boues de forage.

B - PROGRAMME DE DELAISSEMENT

. Matériaux graveleux

Les bétonnages divers, les socles de toute nature, les empièvements seront détruits au marteau pneumatique et évacués soit pour emploi, soit pour remblaiement, soit à la décharge. Toutefois certains éléments pourront être enterrés sur place, à bonne profondeur.

. Boues de forage

Les trois bourbiers, peu profonds contiennent des boues barytiques sédimentées et des boues bentonitiques et sont couverts en outre d'une mince pellicule d'huiles diverses.

Le surnageant sera écrémé et brûlé dans des incinérateurs. Les boues vont subir un traitement physico-chimique de solidification et de neutralisation qui permettra leur enfouissement dans certaines parcelles foncières, indiquées sur le plan d'ensemble ci-joint, sans apporter de gêne ou de pollution sur le site. Un tableau en annexe donne les résultats obtenus, 3 jours et 7 jours après le traitement, sur des échantillons prélevés dans les bourbiers du Champ de LACQ.

C - REMISE EN L'ETAT D'ORIGINE

Après l'évacuation des matériaux graveleux et l'enfouissement des boues, il sera procédé à la remise des terrains aux côtes d'origine, par étalement des remblais et couverture de terre superficielle sur une épaisseur d'au moins 0,90.

Les limites des parcelles foncières seront repérées au sol par des bornes implantées par un géomètre expert.

Les écoulements des eaux superficielles seront rétablis.

**DIRECTION  
INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'INDUSTRIE  
AQUITAINE - POITOU - CHARENTES**

26, cours Xavier-Arnoz  
33076 Bordeaux Cedex

Tél. (56) 48.00.88  
Télex 580 088 Sermines Bx

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Bordeaux, le 29 septembre 1983

MM/OS

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'INDUSTRIE  
ET DE LA RECHERCHE

à

Monsieur le Chef du Département des  
Champs et Stockages Souterrains

Société Nationale ELF AQUITAINE (P°)

B. P. 1 LACQ

64170 ARTIX

Arrivée le: 19/10
Copie à: M. Heu (les notes)
M. Cazaban (celle-ci)

OBJET : Délaissement du puits LA 121

REF. : Votre lettre DEP/DEL/ECS/N° 83-3036 Service Equipement LC/DC  
du 22 avril 1983

Monsieur,

Par lettre visée en référence, vous m'avez fait parvenir un programme de délaissement du puits LA 121, qui n'appelle pas d'observation de ma part. Vous voudrez bien me faire parvenir un compte-rendu des travaux dès la fin de leur réalisation.

Le retard apporté à la présente réponse s'explique par le fait que l'application des procédures de délaissement et d'abandon faisait l'objet d'un échange de vue entre la Direction de la Qualité et de la Sécurité Industrielle du Ministère de l'Industrie et de la Recherche et ma Direction.

Il ressort de ces discussions que le délaissement est l'abandon volontaire des travaux sans qu'il y ait expiration du titre minier ou achèvement d'une tranche d'exploitation prévue dans le titre d'autorisation. L'engagement d'une telle procédure

.../...

est donc laissé à votre entière appréciation, mais ne vous dispense pas, par la suite, du maintien d'une surveillance sur les chantiers et les travaux concernés. Enfin, lorsque les travaux sont réalisés dans le cadre d'un titre minier, le délaissement ne peut valoir abandon. En effet, le Conseil Général des Mines estime que l'expression "travaux non prévus à l'article 83" signifie "travaux effectués sous le régime de la déclaration ou en cas de travaux effectués sans droit ni titre et n'ayant pas fait l'objet d'une interdiction en application de l'article 80 du Code Minier".

Il résulte de ces considérations que vos forages d'exploitation peuvent être délaissés mais ne peuvent être abandonnés qu'au terme de validité du titre minier.

En conséquence, j'annule les termes des deux derniers alinéas de ma lettre du 07 juin 1982 relative au délaissement du puits Lacq 126. Je vous rappelle à ce propos que je n'ai pas reçu le compte-rendu des travaux de remise en état de ce puits.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,  
L'Ingénieur des Mines,

*P. L. François*

P-L FRANCOIS



# société nationale elf aquitaine (production)

société anonyme au capital de 1 055 000 000 F

direction exploitation lacq

adresse postale : BP 22 Lacq - 64170 Artix  
téléphone : - 33 - (59) 68.98.26 (+)  
télex : Pétra 560 053 F

v/réf. MM/OS

n/réf.

objet : Délaissement du puits La.121

Monsieur le Directeur Interdépartemental  
de l'Industrie  
Aquitaine - Poitou - Charentes  
26, cours Xavier-Arnoz

33076 BORDEAUX-CEDEX

LACQ, le - 4 NOV. 1983

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 septembre.

J'ai bien noté que nos forages d'exploitation peuvent être délaissés mais que le délaissement de vaut pas abandon, les dispositions de l'alinéa 5 de l'article 23 du Décret n° 80-330 du 7 mai 1980 n'étant pas applicables tant que le titre minier n'est pas arrivé au terme de validité.

Il est entendu que ces dispositions concernent le puits en objet, ainsi que ceux à délaissés ultérieurement, mais aussi le puits de Lacq 126 pour lequel nous vous adresserons prochainement le compte-rendu des travaux de remise en état.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Directeur des Exploitations de LACQ,

G. HENRI

Copies : M.M. CHALOUPY ) ~~Veuillez adresser dès que possible un exemplaire~~  
CAZABAN ( ~~compte-rendu des travaux de remise en état de La.126~~  
CHAZAL  
LUSCAN

# **Annexe F**

## **Courriers de restitution aux propriétaires**

- QUITTANCE D'INDEMNITE -

Restitution des terrains de la sonde de ... La 121 .....

Je soussigné Monsieur LACAVE Jean  
demeurant à Arthez-de-Néarn Quartier Lagnez  
agissant en qualité de propriétaire de la parcelle n° 315  
Section A de la Commune

de Gouze

sur laquelle la S.N.E.A.(P) a occupé jusqu'à ce jour une superficie  
de 13442 m<sup>2</sup> aux termes de la convention d'occupation temporaire  
souscrite les 24 mars 1958 et 26 février 1959  
~~ou modifiée~~ par le propriétaire de l'époque M<sup>re</sup> POEY  
concernant le terrain de sonde dit de La 121

déclare accepter de ladite Société une indemnité globale forfaitaire et  
définitive de : 20683,50 francs | vingt mille six cent  
quatre vingt trois francs 50/100

Je rappelle que la S.N.E.A.(P) a résilié la convention précitée par ses  
lettres du 28 novembre et 24 novembre 1983

qu'elle a réglé les indemnités de privation de jouissance jusqu'au  
31 mars 1984 (date d'échéance de la convention) qu'elle

a, à ses frais, vidé les brousses qui ont été nivelés, enlevé les massifs  
de béton et matériaux de toutes sortes et ainsi procédé à la remise en  
état de culture du terrain.

Je précise que le montant de : 20683,50 F.  
précité couvre tous les chefs de préjudice passés, présents et à venir,  
sans aucune réserve.

Je déclare enfin reprendre immédiatement possession de ma parcelle de  
terre, de l'accepter dans l'état où elle se trouve avec les risques et  
aléas pouvant en résulter et décharger la S.N.E.A.(P) sans exception ni  
réserve de toutes ses obligations et responsabilités vis à vis de moi-  
même et des tiers.

A. Lagnez

Ordre de Liquidation  
de Dépenses

Fait à Arthez

le 30-mars 1984

Lu et approuvé

- QUITTANCE D'INDEMNITE -

Restitution des terrains de la sonde de La 121.....

Je soussigné Monsieur LAMAISSON Martial  
demeurant à Gouze 64300 - ORTHEZ  
agissant en qualité de propriétaire des ~~la~~ parcelles n° 319-320-321-323  
Section A de la Commune

de GOUZE  
sur laquelle la S.N.E.A.(P) a occupé jusqu'à ce jour une superficie  
de 13188 m<sup>2</sup> aux termes de ~~la~~ convention(s) d'occupation temporaire  
souscrite(s) 19-3-1958, 27-3-1958 et 26-2-1959  
ou modifiée le

concernant le terrain de sonde dit de La 121  
déclare accepter de ladite Société une indemnité globale forfaitaire et  
définitive de : 28234 francs (vingt huit mille deux cent  
quatre francs)

Je rappelle que la S.N.E.A.(P) a résilié ~~la~~ convention(s) précitées par sa  
lettre du 24 novembre 1983  
qu'elle a réglé les indemnités de privation de jouissance jusqu'au  
fin mars 1984 (date d'échéance de la convention) qu'elle  
a, à ses frais, vidé les bourniers qui ont été nivelés, enlevé les massifs  
de béton et matériaux de toutes sortes et ainsi procédé à la remise en  
état de culture du terrain.

Je précise que le montant de : 28234 francs  
précité couvre tous les chefs de préjudice passés, présents et à venir,  
sans aucune réserve.

Je déclare enfin reprendre immédiatement possession de ma parcelle de  
terre, de l'accepter dans l'état où elle se trouve avec les risques et  
aléas pouvant en résulter et décharger la S.N.E.A.(P) sans exception ni  
réserve de toutes ses obligations et responsabilités vis à vis de moi-  
même et des tiers.

Fait à Gouze le 30 mars 1984

Ordre de Liquidation  
de Dépenses

Lux et approuvé

M. Lamaison

19 AVR. 1984

- QUITTANCE D'INDEMNITE -

Restitution des terrains de la sonde de ... La 121 .....

Je soussigné M<sup>me</sup> MAREHAND Paul  
demeurant à ORTHEZ - 19, Avenue du Pasqué  
agissant en qualité de <sup>le</sup> propriétaire de la parcelle n° 317  
Section A de la Commune  
de ROUZE

sur laquelle la S.N.E.A.(P) a occupé jusqu'à ce jour une superficie  
de 808 m<sup>2</sup> aux termes de la convention d'occupation temporaire  
souscrite le 19 mars 1958

ou modifiée le

concernant le terrain de sonde dit de La 121  
déclare accepter de ladite Société une indemnité globale forfaitaire et  
définitive de : 1851 francs / mille huit cent  
vingtante un francs /

Je rappelle que la S.N.E.A.(P) a résilié la convention précitée par sa  
lettre du 24 novembre 1983

qu'elle a réglé les indemnités de privation de jouissance jusqu'au  
fin mars 1984 (date d'échéance de la convention) qu'elle  
a, à ses frais, vidé les bourniers qui ont été nivelés, enlevé les massifs  
de béton et matériaux de toutes sortes et ainsi procédé à la remise en  
état de culture du terrain.

Ordre de Liquidation  
de Dépenses

Je précise que le montant de : 1851 francs 9 AVR. 1984  
précité couvre tous les chefs de préjudice passés, présents et à venir,  
sans aucune réserve.

Je déclare enfin reprendre immédiatement possession de ma parcelle de  
terre, de l'accepter dans l'état où elle se trouve avec les risques et  
aléas pouvant en résulter et décharger la S.N.E.A.(P) sans exception ni  
réserve de toutes ses obligations et responsabilités vis à vis de moi-  
même et des tiers.

A payer  
*[Signature]*

Fait à Orthez le 30 mars 1984

M<sup>me</sup> MAREHAND se portant  
prt de l'accord de sa soeur,  
Marchand Elisa demeurant à PAU,  
Coproprétaire du terrain

Ju et  
Approuvé  
*[Signature]*

R - AR.

Monsieur LACAVE Jean  
Quartier Cagnez  
64370 - ARTHEZ--DE--BEARN

SERVICE FONCIER  
M.BP/BR n° 83-1437

PAU, le 28 novembre 1983

Monsieur,

Par convention du 27 juillet 1959, intervenue entre M. POEY et la S.N.P.A., nous avons été autorisés à implanter une anode, devant servir à la protection cathodique de " La. 121 ", sur la parcelle n° 317, section A de la commune de GOUZE.

Cette parcelle étant devenue votre propriété, nous vous signifions par la présente lettre recommandée, avec avis de réception, que nous dénonçons ladite convention.

Comme stipulé dans cette convention, nous faisons procéder à l'enlèvement des matériaux que nous avons pu apporter et faisons niveler et nettoyer le terrain.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Chef du Service Foncier,

M. LUSCAN

PAU, le 2 avril 1984

D.E.L. - Champ de LACQ  
Service Equipement  
A l'attention de Monsieur CAZABAN

---

OBJET : Restitution "La 121"

Nous vous informons que nous avons réglé, aux propriétaires concernés, les indemnités de restitution et que ceux-ci ont repris possession des terrains.

Tableau des indemnités versées : ..... 50 768,50 Frs.

En voici le décompte :

1) Restitution du terrain de sonde .....	40 059 Frs.
2) Stockage des boues .....	12 138 Frs.
3) Dommages causés hors du retrait de la conduite d'eau .....	1 168 Frs.
— total 1 + 2 + 3 .....	<u>53 365 Frs.</u>

Auquel nous avons déduit les acomptes provisionnels versés aux propriétaires en début d'occupation .....

	<u>2 596,50 Frs.</u>
--	----------------------

M. LUSCAN

# **Annexe G**

## **Photographies aériennes historiques**

Reportage photographies aériennes - LA121

1957



1960



1965



1968



1976



1980



1982



1985



1988



1992



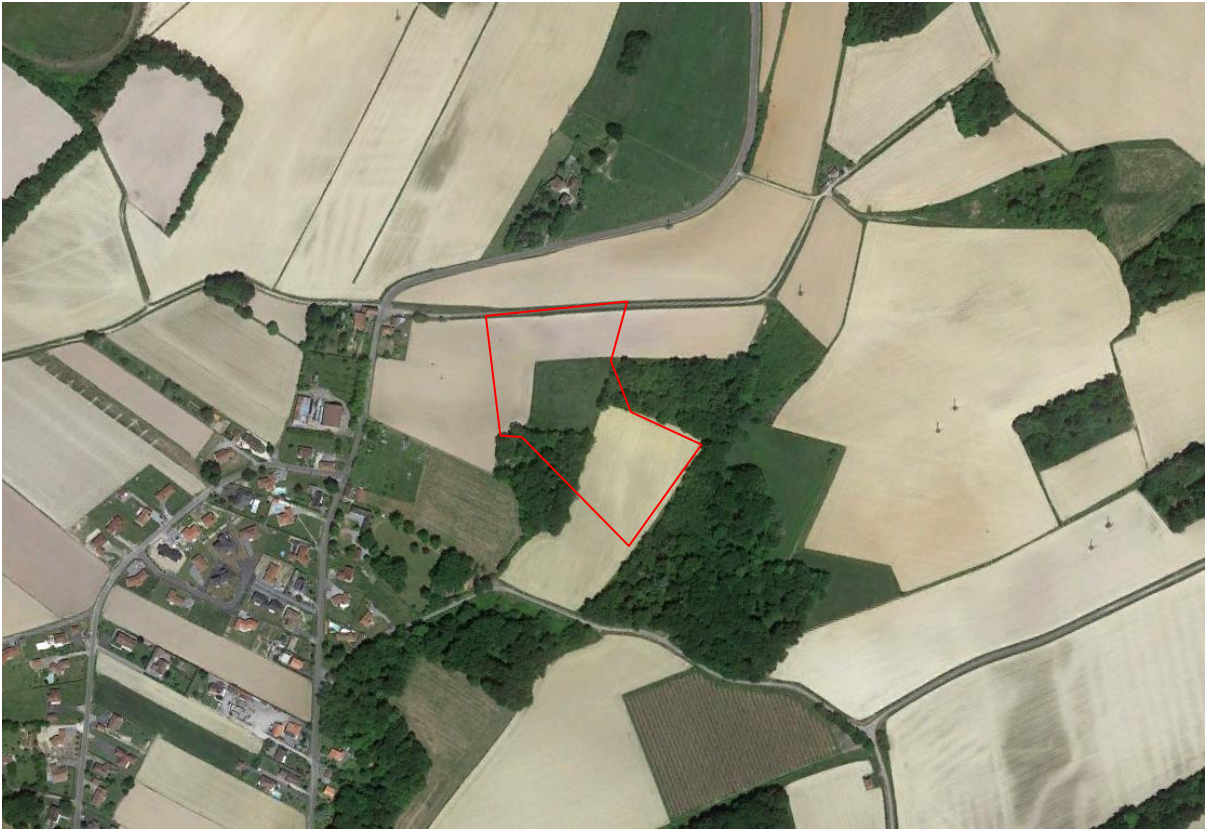
2003



2012



2014



# **Annexe H**

## **Reportage photographique**

**Reportage photographique LACQ-121**



**Photo 1 : Vue vers le sud du site**



**Photo 2 : Vue de la partie est du site ayant accueilli 2 bourbiers et un dépôt de boues**



**Photo 3 : Vue de la partie sud-est du site (en direction du bourbier de brûlage)**



**Photo 4 : Vue de la partie est du site où un grand bourbier était implanté**

